



ACCIDENTS D'ENFANTS PIÉTONS : DES CHIFFRES EN HAUSSE PENDANT L'ÉTÉ

En été, les enfants se déplacent plus souvent à pied que ce soit pour jouer, se balader ou participer à des activités de vacances comme des camps ou stages... Des déplacements, parfois en groupe, qui ne se font pas toujours dans des environnements familiers. Cette mobilité accrue les expose davantage aux risques de la circulation.

En Wallonie, près de 4 accidents sur 10 impliquant des enfants piétons surviennent en effet entre juin et septembre. Des chiffres qui nous rappellent l'importance de redoubler de vigilance pendant cette période.

A l'approche des vacances scolaires, l'Agence wallonne pour la Sécurité routière diffuse des conseils pratiques à destination encadrants d'activités estivales et de l'ensemble des usagers de la route.

4 accidents sur 10 pendant l'été

Les enfants sont des usagers particulièrement vulnérables dans la circulation. Leur petite taille, leur perception du danger encore en développement et leur équilibre plus fragile les exposent en effet davantage aux risques.

Cette vulnérabilité s'accroît en été, période où ils se déplacent plus souvent à pied. En Wallonie, près de 4 accidents sur 10 (37%) impliquant des enfants piétons de 6 à 11 ans surviennent ainsi

entre juin et septembre.¹ Une proportion bien plus élevée que chez les adolescents (23%) ou les adultes (30%).

La visibilité : un facteur clé dans les accidents d'enfants

Le manque de visibilité constitue une cause majeure d'accidents impliquant des enfants piétons. Lors des traversées, ce facteur intervient **deux fois plus souvent** chez les enfants que chez les autres tranches d'âge. Cela s'explique notamment par leur petite taille, qui limite non seulement leur propre champ de vision, mais les rend également moins visibles par les conducteurs.

Lorsque les enfants se déplacent en groupe, ce risque peut s'accroître si celui-ci est désorganisé. Le fait que les enfants soient dispersés peut en effet nuire à la visibilité collective. Pour éviter les accidents, la vigilance s'impose chez tous les usagers de la route. Un encadrement structuré par les accompagnateurs est également essentiel.

Cet été, l'AWSR rappelle les principes de base et les conseils pour favoriser des déplacements à pied en sécurité.

Sortie à pied : groupés et organisés

Déplacer un groupe d'enfants à pied ne s'improvise pas. L'encadrement doit être adapté à l'âge, au nombre et à l'autonomie des enfants, mais aussi aux conditions de circulation et au type d'environnement traversé. Le Code de la route prévoit par ailleurs des règles spécifiques pour les groupes avec guide.

- **Privilégier les itinéraires sûrs**

L'idéal est d'opter dans la mesure du possible pour des trajets calmes, avec trottoirs et traversées sécurisées. Une reconnaissance préalable est vivement recommandée.

- **Où marcher ?**

Le Code de la route autorise les groupes avec guide à circuler sur la chaussée. Toutefois, pour les petits groupes jusqu'à 15 enfants, il est conseillé d'emprunter les trottoirs ou les accotements (s'ils sont praticables), afin de rester à l'écart du trafic motorisé. En l'absence de ces

¹ Moyenne 2019-2023

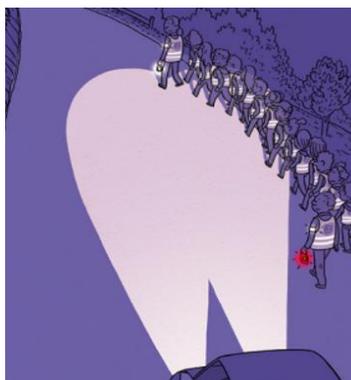
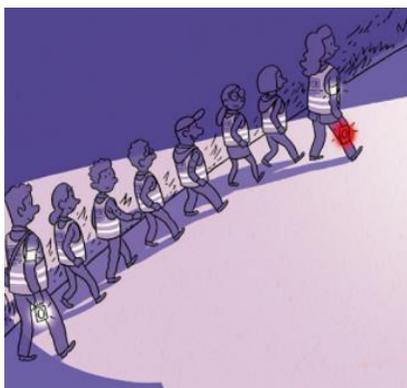
aménagements, la piste cyclable peut également être empruntée, en cédant le passage aux cyclistes et cyclomotoristes qui y circulent déjà.

Sur la chaussée, le groupe peut soit marcher à droite (dans le même sens que la circulation), en file indienne ou l'un à côté de l'autre, soit marcher à gauche (face aux voitures, s'il est composé de min. 5 personnes) dans ce cas obligatoirement en file indienne et le plus près possible du bord de la route.

- **Assurer la visibilité**

Le groupe doit être le plus compact et visible possible. L'idéal est de placer un encadrant en tête qui va orienter le groupe et repérer les éventuels dangers, et un à l'arrière qui va pouvoir surveiller que personne ne traîne ou ne quitte le groupe. Selon la taille du groupe, les autres encadrants peuvent être répartis.

Encourager le **port de chasubles ou d'accessoires fluo** en journée et rétro réfléchissants en soirée est également important tant pour les encadrants que pour les enfants. En cas de mauvaise visibilité (moins de 200 mètres), un éclairage est obligatoire pour les groupes avec guide qui circulent sur la chaussée. Celui-ci (lampe de poche, phare de vélo...) doit être placé en fonction du sens de circulation du groupe (feu rouge à l'avant droit et feu blanc ou jaune à l'arrière droit si le groupe circule à gauche, feu blanc ou jaune à l'avant gauche et feu rouge à l'arrière gauche si le groupe circule à droite).



- **Gérer les traversées**

Traverser sur un passage piéton est obligatoire s'il se trouve à moins de 20 mètres (± 5 voitures garées bout à bout). S'il n'y en a pas, il est important de choisir un endroit bien dégagé et visible en évitant les virages, sommets de côte ou les endroits comportant un obstacle visuel (bus, panneaux, etc.), et de ne s'engager que lorsque la route est dégagée dans les deux sens, et que tous les véhicules sont bien arrêtés.

Dans les carrefours à feu, si le feu passe au rouge pendant la traversée, les enfants déjà engagés peuvent poursuivre mais les autres devront attendre la prochaine phase de feu vert d'où l'importance de bien répartir les animateurs afin que les enfants ne restent pas seuls.

Pour les usagers de la route : une vigilance accrue en été

La sécurité des enfants piétons est une responsabilité partagée. Les automobilistes et autres usagers ont aussi un rôle important à jouer.

- Respecter systématiquement les limitations de vitesse.
- Anticiper la présence d'enfants et adapter sa vitesse, en particulier dans les zones résidentielles ou rurales, et à proximité des écoles, plaines de jeux, centres de loisirs, campings...
- Faire preuve de bienveillance et de patience lors des traversées : un groupe met plus de temps à traverser, et sa sécurité dépend aussi du comportement des conducteurs. Être attentif aux gestes de l'encadrant (bras levé, etc.) qui organise la traversée.
- Éviter toute distraction au volant en tout temps et tout particulièrement dans les zones où de nombreux piétons circulent.

[Télécharger la brochure : « Marcher en groupe »](#)

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361 – 081/821.329

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be

